

4.1. ANALYSE DES EFFETS VISUELS LIÉS AU CHANTIER

Lors du chantier de construction des éoliennes, différentes phases techniques peuvent avoir un impact sur le paysage. Il s'agit d'effets temporaires concernant :

- les chemins permettant l'accès au site d'implantation,
- la mise en place des fondations de l'éolienne,
- la mise en place d'aire de grutage,
- le montage des éoliennes.

MISE EN PLACE DES VOIES D'ACCÈS

Les voies d'accès au parc pour la construction et la maintenance des éoliennes sont toutes existantes. Seul un renforcement de certains chemins est à réaliser.

Aucun impact paysager n'est donc à envisager vis-à-vis de l'accès au site.

MISE EN PLACE DES FONDATIONS

Les fondations des éoliennes ont un diamètre de 20 à 25 mètres et une profondeur variable suivant les données géotechniques.

Une fois mises en place, elles sont recouvertes de terre végétale. Aucun impact paysager n'est donc à envisager.

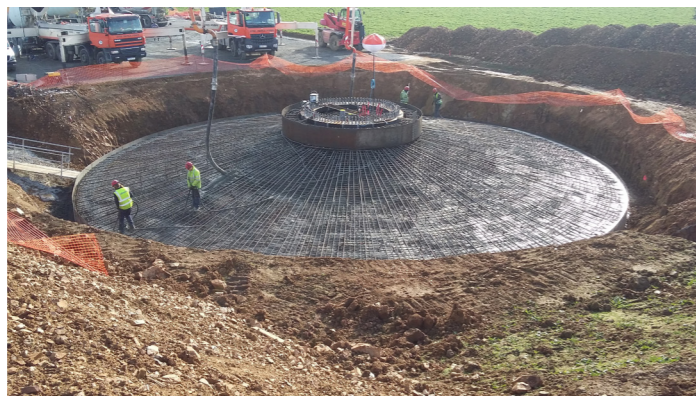


Fig.238 : Mise en place d'une fondation

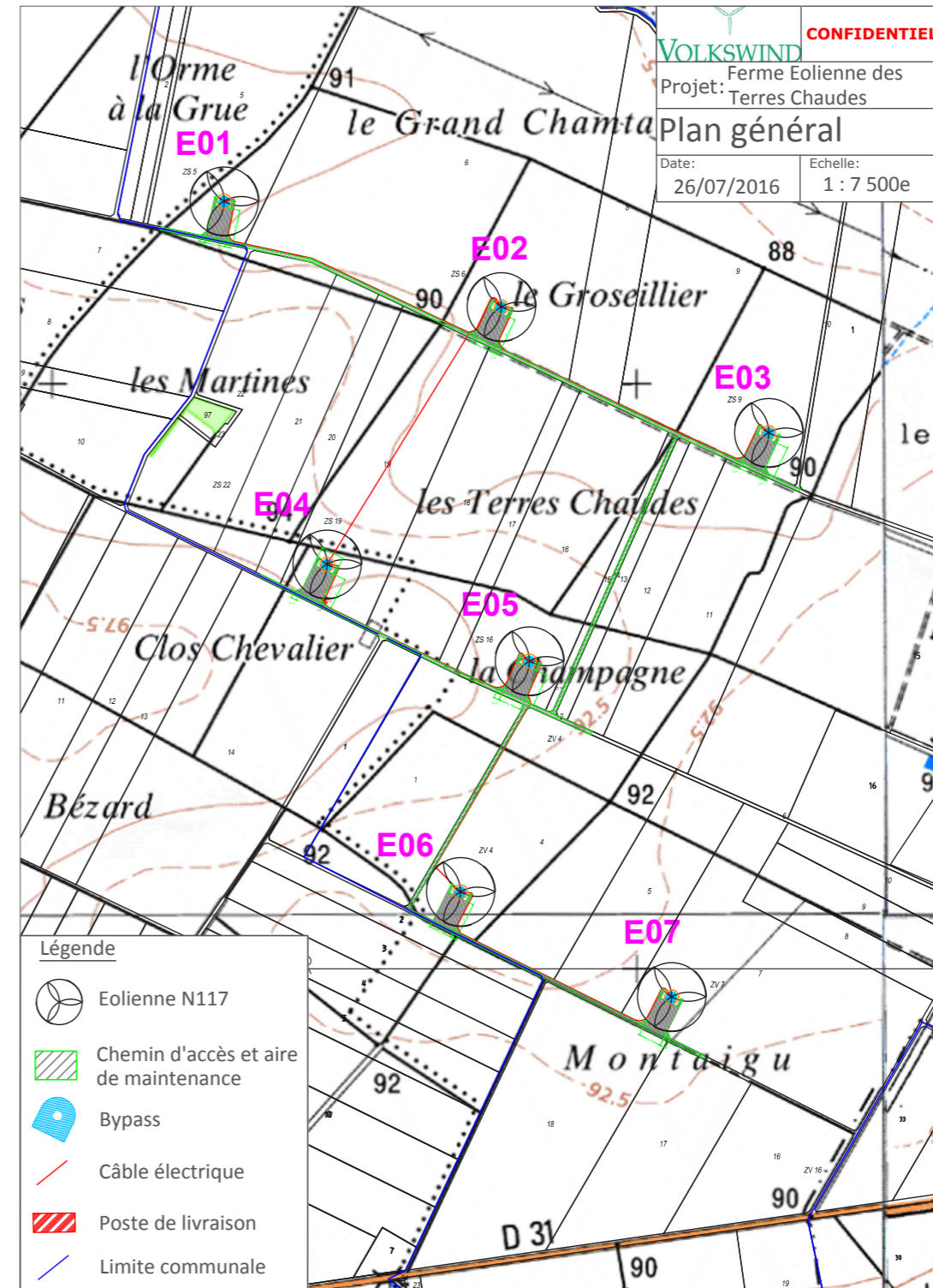


Fig.239 : Plan-masse du projet

MISE EN PLACE D'AIRES DE GRUTAGE

Afin d'accueillir les grues nécessaires au montage de chaque éolienne, une plateforme de grutage de 55 x 40 mètres pour les éoliennes E2 à E7 et 55 x 35 mètres pour l'éolienne E1. Ces aires de montage resteront en place après le montage des éoliennes comme aires de maintenance permanentes.

L'impact paysager de ces aires réalisées en stabilisé renforcé est très restreint.

ASSEMBLAGE DE L'ÉOLIENNE

Les éoliennes sont assemblées sur site par une grue après livraison en kit des différents éléments de l'éolienne.

L'impact paysager de l'assemblage de l'éolienne tient essentiellement à la présence de la grue et est donc temporaire.

MESURES MISES EN ŒUVRE AFIN DE LIMITER L'IMPACT DU CHANTIER

Les impacts du chantier étant très réduits et temporaires, aucune mesure particulière n'est prise pour limiter l'impact du chantier.



Fig.240 : Grue



Fig.241 : Assemblage de l'éolienne

4.2. ANALYSE DES EFFETS VISUELS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES ENTOURANT LE PROJET

MISE EN PLACE D'UN POSTE DE LIVRAISON ET MESURE DE RÉDUCTION

La seule infrastructure mise en place autour du projet est un poste de livraison installé à proximité de l'éolienne E04.

Ces dimensions seront de :

- 10 m de longueur;
- 5 m de largeur;
- 2,5 m de hauteur hors sol.

Afin d'assurer son intégration paysagère, un bardage bois vertical est proposé pour habiller ce poste.



Fig.243 : Intégration du poste de livraison, de l'aire de maintenance et des chemins

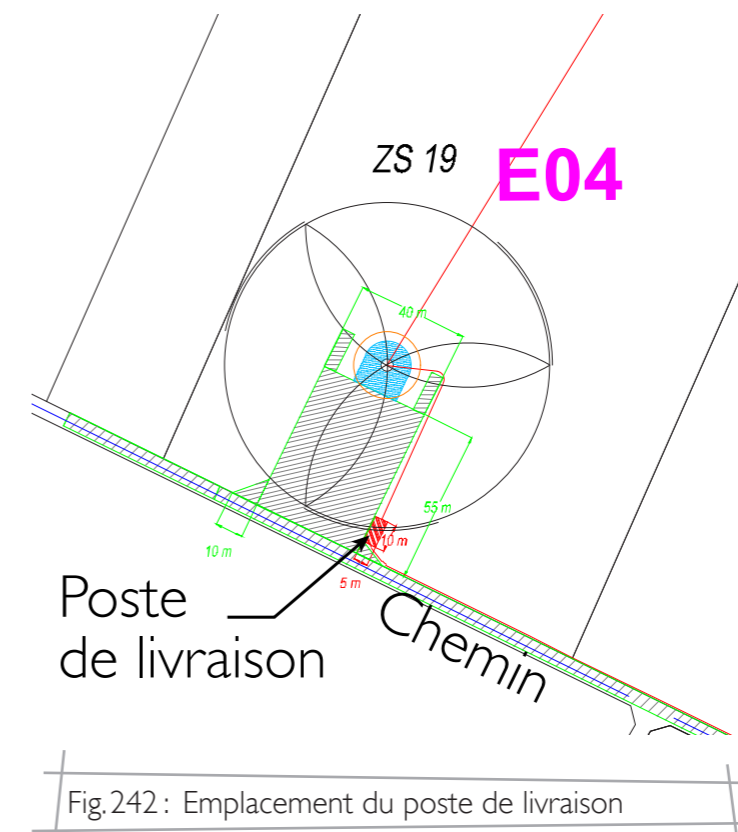


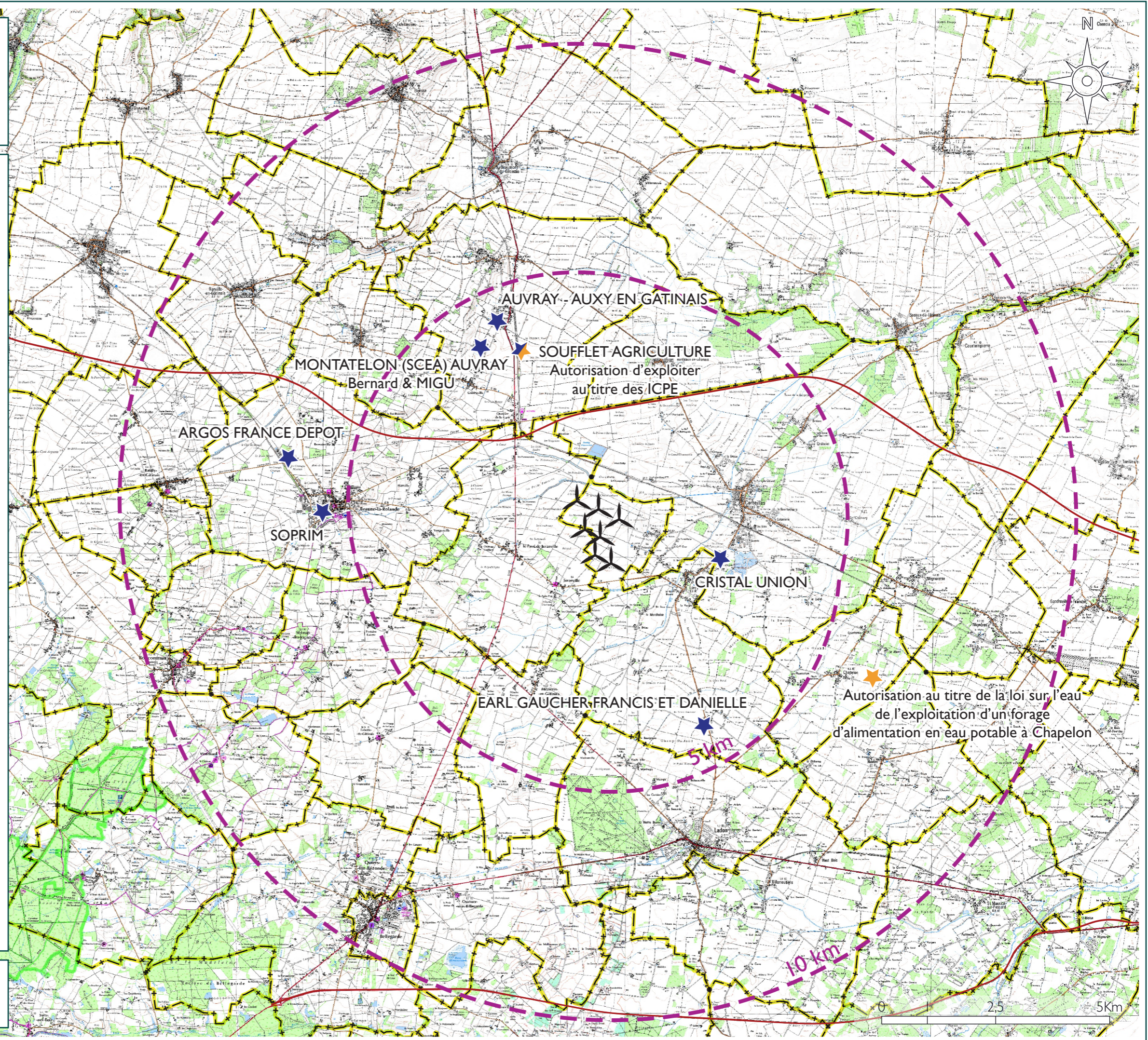
Fig.242 : Emplacement du poste de livraison



Fig.244 : Exemple d'habillage du poste de livraison

Installations Classées

-  Périmètres autour du projet (5, 10 km)
-  Projet
-  Limite communale
-  Installation classée autorisée
-  Installation classée ayant reçu un avis favorable de l'autorité environnementale
-  Installation classée autorisée et ayant reçu un avis favorable de l'autorité environnementale pour une nouvelle installation



4.3. ANALYSE DES IMPACTS CUMULÉS AVEC LES AUTRES INSTALLATIONS ICPE ET LES PROJETS AYANT REÇU UN AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

LISTE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

À moins de 10 kilomètres du projet de la ferme éolienne des Terres Chaudes, 8 installations classées autorisées ou ayant reçu un avis de l'autorité environnementale ont été recensées :

CRISTAL UNION Industries alimentaires	Autorisée	2,4 km
SOUFFLET AGRICULTURE Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	Autorisée Avis explicite	3,6 km
MONTATELON (SCEA) AUVRAY Bernard & MIGU Exploitation agricole	Avis explicite	4 km
EARL GAUCHER FRANCIS ET DANIELLE Exploitation agricole	Autorisée	4,1 km
AUVRAY - AUXY EN GÂTINAIS Abattoir	Autorisé	4,3 km
SOPRIM Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	Autorisé	5,6 km
Autorisation au titre de la loi sur l'eau de l'exploitation d'un forage d'alimentation en eau potable à Chapelon	Avis explicite	6,2 km
ARGOS FRANCE DEPOT Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	Autorisé	6,4 km

Au regard de la taille de ces installations, le projet éolien de Lorcy n'aura pas d'impact sur les installations situées à plus de 10 km.

ÉVALUATION DES IMPACTS

- CRISTAL UNION

Située entre Lorcy et Corbeilles, le long de la D31, la sucrerie présentera une vue dégagée sur le parc éolien des Terres Chaudes. Les covisibilités du projet avec cet établissement sont possibles depuis l'ouest du parc.

- SOUFFLET AGRICULTURE

Situé le long de la D975, au sud de Chaufour, cet établissement pourra présenter des vues sur le parc éolien de Lorcy. La covisibilité avec le parc sera possible depuis la D975.

- MONTATELON (SCEA) AUVRAY Bernard & MIGU

Des vues sur le parc éolien de Lorcy seront possibles depuis cette exploitation agricole. La situation de l'établissement ne permet pas de vue en covisibilité depuis un axe routier.

- EARL GAUCHER FRANCIS ET DANIELLE

Situé au sud du projet, les vues sur le parc seront possibles depuis cet établissement. Des covisibilités entre l'exploitation et le projet seront possibles depuis la D318.

- AUVRAY - AUXY EN GÂTINAIS

L'établissement étant situé au cœur de Chaufour, les vues et covisibilités avec le projet ne seront pas possibles.

- SOPRIM

Situé au sein de Beaune-la-Rolande, cet établissement ne montrera pas de vue sur le projet.

- Forage d'alimentation en eau potable à Chapelon

Situé à l'ouest de Chapelon, des vues sur le projet de Lorcy seront possibles depuis ce projet. Le réseau routier ne permet pas de vue en covisibilité des deux projets.

- ARGOS FRANCE DEPOT

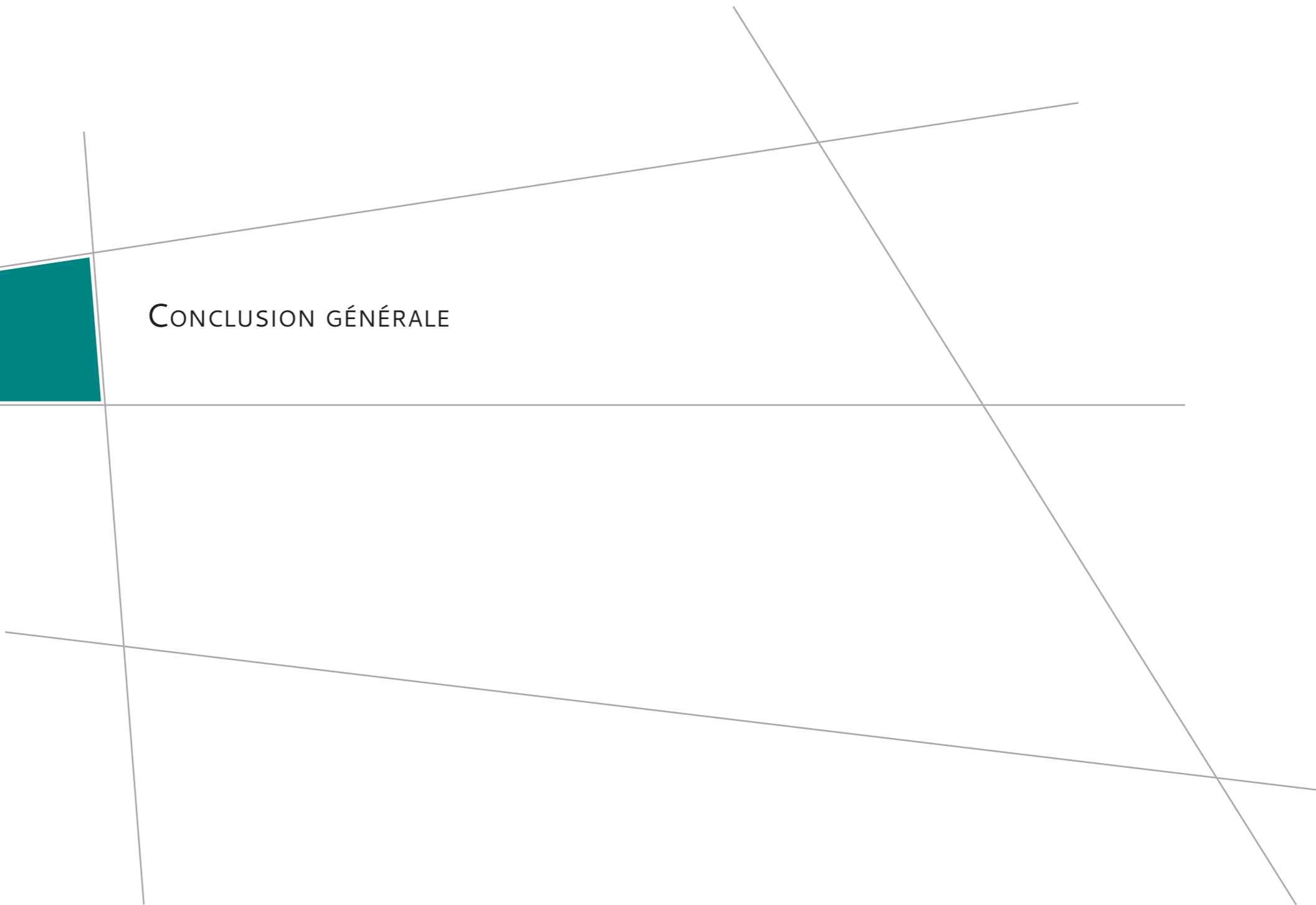
Au nord de Beaune-la-Rolande, des vues seront possibles depuis cet établissement sur le projet de Lorcy.

CONCLUSION :

Les impacts du projet éolien de Lorcy sont non nuls sur les installations classées situées à moins de 10 kilomètres (visibilité, covisibilité). Néanmoins, de par leur nature industrielle ou agricole, ces impacts cumulés ne présentent pas d'enjeu paysager particulier.



CONCLUSION GÉNÉRALE





Situé sur la commune de Lorcy, le projet de la ferme éolienne des Terres Chaudes s'implante dans un paysage de plateau agricole ouvert aux perceptions horizontales et larges. Ce type de paysage est adapté à la mise en place d'un parc éolien et le plateau du Gâtinais Ouest présente l'avantage d'une présence non nulle de masses boisées qui structurent le paysage et viennent limiter certaines vues.

Suite au diagnostic paysager, plusieurs enjeux paysagers et patrimoniaux ont été mis en avant. Ces enjeux ont été pris en compte dans la définition de l'implantation des éoliennes du projet :

- Les vues sur le projet en vue proche et semi-éloignée étant importantes, il était important de construire un parc présentant une organisation en adéquation avec le paysage local et bien lisible. Une implantation en ligne a donc été retenue.
- Les perceptions dans le paysage du quotidien, notamment depuis les zones d'habitat proches et les axes routiers, ont été prises en compte. Une diminution de la taille des éoliennes initialement prévue, de 180 à 164 mètres, a donc été décidée ainsi que l'évitement d'éoliennes présentes dans l'axe de la route départementale D975, axe majeur du territoire d'étude et à proximité de la ferme éolienne des Terres Chaudes.
- Les perceptions depuis et avec les éléments patrimoniaux du territoire ont été analysées. La proximité du projet avec l'église de Juranville a mené à une analyse fine de la perception du parc avec cette église, aboutissant sur une diminution de la taille d'une des machines du projet afin de limiter l'impact en covisibilité indirecte.

Le bassin visuel de la ferme éolienne des Terres Chaudes est limité au sud-ouest par la forêt d'Orléans, au nord-ouest par la vallée de l'Essonne et à l'est par la vallée du Loing. Les vues sur le parc se feront essentiellement en vue proche et semi-éloignée. Les photomontages permettent de mesurer l'impact du parc dans les aires d'études rapprochée et intermédiaire. Le parc se présente généralement sous la forme d'un ensemble bien lisible en ligne, d'une échelle cohérente avec le paysage actuel. Il permet de créer de nouveaux points d'appel paysager dans les vues dégagées et horizontales.

Dans l'aire d'étude éloignée, l'analyse des impacts visuels du parc a permis de montrer que les impacts sur les deux vallées du territoire, la vallée de l'Essonne et la vallée du Loing, seront nuls ou extrêmement faibles. C'est également le cas depuis la forêt d'Orléans et ces lisières. Les impacts depuis le sud du territoire d'étude sont également fortement limités par les nombreux boisements du Gâtinais Sud-Ouest.

Concernant les enjeux patrimoniaux, la covisibilité avec l'église de Juranville n'est pas à négliger, mais la diminution de la taille de l'éolienne E1 permet de réduire cette covisibilité indirecte. Les enjeux identifiés dans le SRE Centre ont été pris en compte et l'impact du parc a été évalué depuis les éléments cités. Il en ressort un impact visuel non nul depuis le site archéologique de Sceaux mais minimisé par la visibilité importante du parc construit du Gâtinais, dont l'éolienne la plus proche se situe à moins de 3 kilomètres. L'impact en covisibilité du projet avec l'église de Panne est très faible l'hiver, nul dès que la végétation estivale sera en place. Les impacts sur les enjeux patrimoniaux majeurs de Bellegarde, d'Yèvre-le-Châtel et de Château-Landon seront nuls comme le confirment l'analyse patrimoniale et l'analyse des impacts du projet.

Enfin, les impacts cumulés avec les parcs construits et accordés sur le territoire d'étude sont le plus souvent faibles, du fait de la distance séparant les différents parcs éoliens. Certaines vues, notamment au sud-est présentent des impacts cumulés plus importants, quand l'ensemble des parcs éoliens construits, accordés et en instruction sont visibles.

De manière générale, les impacts de ce projet sont réduits et la lisibilité du parc dans un périmètre proche est bonne.

La ferme éolienne des Terres Chaudes s'insère donc de manière cohérente dans le paysage du périmètre d'étude.



Volkswind France
32 rue de la Tuilerie
37550 Saint Avertin



Atelier d'études Epycart
6, rue Léonard de Vinci - CS 20119
53 001 Laval Cedex